

Éducateur

SER



Approches plurilingues

Revalorisation salariale



© Kira Rothen

Le mercredi 9 novembre dernier, les membres du SAEN se réunissaient en Assemblée et adoptaient une première résolution portant sur les salaires. «L'assemblée générale du SAEN constate que l'introduction d'HarmoS dans notre canton offre l'occasion de revaloriser le salaire du corps enseignant des deux premiers cycles de notre école obligatoire et réclame, dans la logique du salaire-fonction, le même salaire pour tous les enseignants des huit premiers degrés d'enseignement (soit celui des généralistes de 8H).» Si personne dans la salle ne se rappelait la dernière fois où les salaires avaient été revalorisés, tous ont insisté sur la nécessité d'éviter la multiplication des statuts et, donc, des inégalités en misant sur l'abandon, à terme, du salaire-titre pour le remplacer par le principe du salaire-fonction. La répétition étant l'art du pédagogue, nous nous permettons de rappeler au souvenir du lecteur oublieux (ou peut-être trop jeune, ce qui est davantage pardonnable) l'existence

d'un certain rapport Wannemacher¹, du nom d'un estimé collègue qui réalisa un travail considérable de description de fonctions. Ce travail-là aussi n'attend que d'être revalorisé pour produire des effets bénéfiques sur le système d'éducation neuchâtelois. (sl)

¹ Un résumé de ce rapport peut être consulté sur www.saen.ch → Educateur → compléments

Intégration

Une deuxième résolution se préoccupait des conditions de réussite de la politique d'intégration. «Afin de permettre l'intégration réussie d'enfants à besoins particuliers dans nos classes, l'Assemblée générale du SAEN exige une évaluation préalable de la situation (caractéristiques de l'élève, de la classe et des partenaires) et une mise en adéquation entre les besoins et les moyens. L'intégration doit se greffer sur le rythme de la vie scolaire en évitant des réaménagements préjudiciables à l'ensemble des élèves de la classe.»

L'après-midi de la journée syndicale fut consacrée à ce thème. Ce fut l'occasion d'entendre Philippe Gnaegi², Jean-Claude Marguet³ et Daniel Marthe⁴ et d'échanger avec eux, non seulement sur le concept cantonal en préparation, mais également – surtout? – sur les situations actuelles d'intégration sco-

laire vécues dans les classes neuchâteloises. Nous pouvons relever l'ouverture et l'écoute manifestées par nos autorités, et particulièrement la volonté affichée par le chef du département de traiter tous les problèmes rencontrés dans les classes, d'abord par le biais de la hiérarchie directe, mais aussi, le cas échéant, en se saisissant directement de certaines situations épineuses. Nous reviendrons plus longuement sur ces échanges et leurs enjeux dans d'une prochaine édition. (sl)

² Chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports.

³ Chef du Service de l'enseignement obligatoire.

⁴ Chef de l'Office de l'enseignement spécialisé.

Prévoyance

Aucune bonne fée ne s'est penchée sur le berceau de la caisse de pensions prévoyance. Lors de sa création, bien au contraire! Conçus entre 2006 et 2008, les textes légaux⁵ qui la gouvernent étaient pratiquement obsolètes avant leur entrée en vigueur. Rappelons ainsi la sinistre crise dite des *sub-primés* de l'automne 2008. Quant à celle de 2011, elle achève le travail de sape... Sensée démarrer avec un taux de couverture au-delà de 70%, elle a dû se contenter d'un modeste 60,8% au 1er janvier 2010! Dans ces conditions et dans un envi-

ronnement déprimé par des rendements à ras les chaussettes, les objectifs qui lui avaient été assignés se sont rapidement révélés totalement utopiques. Exit donc la perspective d'un taux de couverture à 115% après 40 ans... et le passage à la primauté des cotisations qui l'accompagnait.

Entre-temps, la Confédération a défini un nouveau cadre plus réaliste pour les IPDP⁶. Reste que, même si le Grand Conseil revoit la loi cantonale pour adopter le cadre fédéral, cela exigera des divers partenaires des sacrifices tout sauf symboliques. (pg)

⁵ Loi sur la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel.

⁶ Institutions de prévoyance de corporations de droit public.

Assemblée extraordinaire

Compte tenu de la gravité de la situation et de l'impact des mesures envisagées, l'AG du 9 novembre a décidé la mise sur pied d'une assemblée dédiée exclusivement à l'avenir de notre caisse de pensions. Cela se déroulera le mardi 13 décembre à Neuchâtel.

On ne saurait assez recommander à tout le monde une lecture préalable du rapport de la Commission d'assainissement de la caisse⁷. (cc)

⁷ www.prevoyance.ne.ch/images/stories/pdf/Recapitalisation/111107_recapitalisation_rapport_final_commission_assainissement.pdf

Parle à ma postérité, ma tête est malade



squatté par des mages ou des astrologues, nous nous interrogeons sur les qualifications de ceux qui ont imaginé la chose. Comme l'a relevé un pédagogue célèbre, «tant de 1 alignés, ça impressionne les zéros⁹.» (sl)

⁹ www.ne.ch/neat/documents/info_archives/TousCP_5983/Jui11_dec11_12640/CommSEO_Nov2011VF.pdf
⁹ Laurent Flutsch, *Vigousse* du 11.11.11.

Brouillard sémantique

La presse locale reprenait le lendemain, c'est-à-dire le 11+1.11.11, le refrain entonné par le Service, en publiant les «nuages de mots» fabriqués à partir des données issues de l'«activité spécifique et originale». Sans commentaire. (sl)

Pendant ce temps-là...

On n'évoque pas (ou si peu) les dossiers qui devraient être sérieusement empoignés: le statut des enseignants passé à la moulinette HarmoS, le concept cantonal d'intégration des enfants déficients, la suppression des filières au secondaire I, la reprise automatique et sans distance critique des communiqués de l'Etat dans la presse régionale, le rôle des médias dans le débat démocratique, etc. (sl)

Et cependant...

Les technologies de l'information et de la communication apparaissent dans leur rôle le moins intéressant pour l'enseignement et l'apprentissage: celui de gadget ludique insignifiant, mais tellement *fun*... (sl)

Famille et école



Le dernier numéro de la revue *N'Autre école* s'intéresse aux relations entre l'école et la famille. Longtemps l'école a été, à tort ou à raison, synonyme de progrès individuel ou collectif. Aujourd'hui l'école est synonyme de pression. Les familles sont, comme les enseignants, à la fois victimes et actrices d'un stress permanent: on pousse les enfants mais sans savoir les aider, on leur dit de travailler encore et encore, sans

dire pourquoi ni comment. Comment en sortir alors que l'on sait que le mal est ailleurs, dans la compétition forcenée et dans l'espoir vain d'une promotion par l'école, dans la structure sociale, dans le mépris de l'humain? En évitant, pour les enseignants, d'externaliser le travail scolaire (les fameux «devoirs») et de juger «ces familles-là»: la frontière n'est pas entre elles et nous. En créant des rencontres dignes avec ces familles, qui savent éviter et le déni et la soumission. En se battant avec elles pour le maintien d'une classe ou pour un encadrement humain acceptable. Pour peu qu'on les incite, pour peu qu'on les invite au lieu de les convoquer, on peut être en alliance. Le numéro est à découvrir sur le site: www.cnt-f.org/ *nautrecole* (com./réd.)

Bidons (arranger les)

Lu dans le rapport d'une commune membre de la future EORÉN¹⁰: «Les exigences du concordat HarmoS rendent nécessaire une régionalisation de l'école.» Euh... non. En fait, la cantonalisation aurait été une voie possible. La régionalisation fut un choix politique et non une nécessité organisationnelle. (sl)

¹⁰ Ecole obligatoire de la région de Neuchâtel.



Les enseignants d'informatique du Lycée Jean-Piaget ont été informés au début du mois de novembre 2011 qu'ils verront leur indice-horaire fortement augmenter et leur classe salariale baisser pour les heures dispensées en première année de filière commerciale dès l'année scolaire 2011-2012.

John Vuillaume

Secondaire II: halte aux économies!

Mesures d'économies dans les lycées: la coupe est pleine

L'augmentation des effectifs, la suppression de décharges et le passage à l'indice 24 sont des mesures d'économies structurelles qui ne sont pas restées sans effets concrets sur l'enseignement dispensé dans les lycées.

Les autorités politiques cantonales ont limité les moyens mis à disposition des maîtres de lycée pour mener à bien leur mission. Ces derniers ont donc dû s'adapter en économisant au niveau de la préparation de leurs cours et de l'évaluation de leurs élèves.

De nouvelles économies dans les lycées péjoreraient encore davantage une situation déjà tendue: il faudrait vraiment les éviter.

La maturité professionnelle menacée?

Invoquer des dispositions fédérales concernant la filière maturité professionnelle pour justifier

une forte hausse de l'indice-horaire et des baisses de salaire liées à l'enseignement de branches considérées comme professionnelles, comme le fait le SFPO (Service des formations post-obligatoires et de l'orientation), sans préciser par ailleurs que la question de l'indice-horaire et du salaire relève du canton, c'est jouer avec le feu en attisant les inquiétudes du corps enseignant concerné.

Si le déclassement de plusieurs branches dites «professionnelles» devait se poursuivre, avec d'importantes hausses de l'indice-horaire et des baisses de salaire, la maturité professionnelle perdrait le soutien d'une grande partie des enseignants qui se sentirait menacée par l'évolution d'une filière qui détériorerait sensiblement ses conditions de travail et de salaire.

Pour constituer une alternative valable à la maturité académique, la maturité professionnelle doit disposer des mêmes conditions-cadres que son aînée.

Une filière au rabais ne permettrait pas d'attirer les bons élèves dont elle a besoin pour briller et démoraliserait les enseignants maâtérisés contraints à œuvrer dans des classes de maturité professionnelle à des conditions de travail et de salaire bien inférieures à celle de la maturité académique.

Un signal fort est attendu de la part du département pour rassurer le corps enseignant et les familles neuchâteloises au sujet de la filière de maturité professionnelle qui ne devrait pas être sacrifiée sur l'autel des économies financières. ●

Une autre école

Le système scolaire suisse est très sélectif. Pourtant, nous savons depuis longtemps que les élèves apprennent mieux et acquièrent davantage de connaissances si aucune sélection et aucune répartition dans des filières (ou sections) n'intervient durant la scolarité obligatoire. Il est vrai que certaines réformes de ces dernières années vont dans la bonne direction et essaient de renforcer les tendances à l'intégration. Mais ces projets s'arrêtent à mi-chemin et ne peuvent déployer pleinement leurs effets. Pour les enseignants, ils engendrent du travail supplémentaire sans résultats tangibles. Le manque de ressources pour la mise en œuvre de

ces réformes ainsi que l'alourdissement simultané de l'appareil administratif viennent encore accentuer ce phénomène. La Conférence fédérative formation, éducation et recherche du Syndicat des services publics a discuté et adopté un *Manifeste pour une école sans sélection* en mai 2010. Ce texte défend une école publique inclusive destinée à tous les enfants, englobant l'ensemble de la période de scolarité obligatoire et qui propose un degré secondaire I sans filières. Pour signer le manifeste: www.ecole-sans-selection.ch

(com./fréd.)